

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 14/02/2024
DELIBERATION N°CS-2024/01

OBJET : *Adoption du Compte Financier Unique 2023*

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze février à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 12 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade – 69670 VAUGNERAY, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, C. POUZERGUE, H. DROMAIN, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, D. MALOSSE, J-M. THIMONIER, P. TISSOT, A. GALLIANO, J-C. KOHLHAAS,
F. GROULT, E. HORRIOT, F. PASTRE, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN,
J-Y. GARABED, J-L. VIDALOT, A. BROTTET, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : F. GROULT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Voix : 61 sur 109).

Convocation en date du : 1^{er} février 2024

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président expose que le compte financier unique de l'exercice 2023, dressé par le Président et le Comptable public, Madame Véronique Chambon-Richerme, au 31 décembre 2023, comprend l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris les charges et produits rattachés et les opérations relatives à la journée complémentaire.

Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS commente les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023, qui peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalizations de l'exercice	1 095 115,60 €	1 396 943,83 €	2 653 843,02 €	5 070 187,05 €
Résultat de l'année 2023		301 828,23 €		2 416 344,03 €
Résultat antérieur reporté		540 422,64 €	2 778 161,13 €	
Résultat cumulé		842 250,87 €	361 817,10 €	

Au total, la section de fonctionnement présente un résultat 2023 excédentaire de 301 828,23 €, soit **842 250,87 €**, après la prise en compte du résultat antérieur de 540 422,64 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 présente un excédent de 2 416 344,03 €. Du fait de la prise en compte du résultat déficitaire de 2022 de - 2 778 161,13 €, le résultat cumulé est déficitaire de 361 817,10 €.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-16,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Vu la délibération n°CS-2023/15 du Conseil Syndical du Sagyrc en date du 22 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau réunis en date du 1^{er} février 2024,

Considérant que, au vu de l'arrêté relatif aux statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Alain GALLIANO, doyen d'âge des membres présents, élu conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 61 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le compte financier unique de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 février 2024 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

A blue circular stamp of the SAGYRC (Syndicat Agricole de la Région de Yvelines) is visible. It contains the text 'SAGYRC' at the top and 'YVELINES' at the bottom, with a central emblem. A large, dark, stylized signature is written over the stamp.